ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Rapports avec les administres

Question écrite n° 39570

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre delegue aupres du Premier ministre, charge des rapatries et de la reforme administrative, sur une enquete que vient d'effectuer la fondation pour la recherche sur les administrations publiques (FRAP) en enquetant aupres de cent organismes administratifs. La transparence administrative est en vigueur en France depuis le 17 juillet 1978, ou fut votee la loi sur la liberte d'acces aux documents administratifs. Desormais, quiconque peut, sans justifier d'un motif particulier, demander ces documents et les obtenir par consultation sur place ou par photocopies a ses frais. L'enquete de la FRAP demontre que quatre-vingt-dix-sept etablissements publics sur cent ne respectent pas la loi, et que, s'il existe une transparence faible pour les activites, on constate une opacite quasi generale pour l'aspect financier de l'administration. Pourtant, tout un chacun est soumis a la transparence financiere de la France. Les personnes physiques tout d'abord, mais aussi les entreprises privees, qui sont tenues de deposer leurs comptes annuels au tribunal de commerce, ou ils seront communicables a quiconque en fera la demande. Les hommes politiques enfin, depuis la loi relative a la transparence de la vie politique qui vient d'etre publiee. Ainsi, seule l'administration, dont la mission consiste pourtant a servir le public, se sent en droit de ne rendre de comptes a personne. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire respecter la legislation en la matiere.

Données clés

Auteur : M. Gougy Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39570
Rubrique : Administration
Ministère interrogé : rapatriés et réforme administrative
Ministère attributaire : rapatriés et réforme administrative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1733